

(22) Les règles régissant la formation des enseignants sont strictes; les enseignants sont bien payés et la profession jouit de beaucoup de prestige.

(23) Quatre-vingt-dix pour cent des enseignants sont titularisés et ont le statut de fonctionnaires. Les classes salariales leur offrent une incitation à accroître leur compétence.

Entrevue avec Michèle Jean
Sous-ministre associé
Ministère de la Main-d'oeuvre
Gouvernement du Québec
Le 29 mai 1987

(1) Il y a un lien entre les ministères de l'Éducation et ceux de la Main-d'oeuvre concernant le partage des responsabilités et la diffusion de l'information.

(2) L'entreprise doit être responsable du développement de ses ressources humaines. Beaucoup d'entreprises ont fait du progrès dans ce domaine, même parmi les PME depuis cinq ans.

(3) Depuis deux ans et demi, le Québec contribue à la formation en entreprise en versant aux entreprises des subventions couvrant 50 p. 100 des frais de formation et 60 p. 100 des frais de salaires. De plus, le gouvernement aide l'entreprise à élaborer un plan de formation.

(4) Il y a quelques années, les employeurs croyaient qu'il n'était pas nécessaire que des ouvriers aient une formation de base en statistique, en mathématiques ou en langues. Maintenant, cette sorte de formation est essentielle à cause des exigences de la productivité et de la compétitivité.

(5) La formation doit accroître notre productivité en donnant aux employés des éléments de polyvalence qui soient transférables d'une entreprise à l'autre.

(6) Le ministère de la Main-d'oeuvre du Québec vise à aider les entreprises à formuler des plans de formation raisonnables (par. 3).

(7) Les Commissions de formation professionnelle coordonnent ces activités depuis 1985 et entreprennent la formation des formateurs et la formation sur mesure d'après les besoins de l'entreprise. Cette sorte de formation est accréditée par des cégeps. Cela se fait grâce au programme «Innovations» de la *Planification de l'emploi*.

(8) Il n'y a pas de système d'accréditation générale des métiers au niveau provincial.

(9) Un système des normes nationales serait trop centralisé. Mieux vaudrait établir un régime de tests administrés à des échantillons pour évaluer l'état des connaissances en français, en mathématiques etc. à la sortie de l'école.

(10) L'information disponible sur l'état lamentable des connaissances de base des jeunes est assez choquante pour inciter les écoles à mieux enseigner sans imposer des examens nationaux.

(11) La formation professionnelle doit sauvegarder les emplois existants tout en favorisant la productivité: pour cela, elle doit encourager (promouvoir) la formation de base.

(12) Il y a eu beaucoup d'interventions, et beaucoup d'argent a été dépensé pour contrer l'analphabétisme au Québec; un examen uniforme a même été administré au niveau secondaire pour évaluer le degré de connaissance du français.

(13) Le programme fédéral de la *Planification de l'emploi* diminue les fonds affectés à la formation: c'est un gros problème.

(14) De plus, la loi de l'assurance-chômage pénalise le citoyen qui reçoit de la formation ailleurs que dans un programme fédéral, d'où problèmes d'accessibilité.

(15) On peut quantifier les bénéfices concrets de la formation à long terme.

(16) À cet égard, il faut changer les attitudes du patronat et le convaincre que la formation augmente la productivité.

(17) Il est important d'offrir les programmes de formation et d'alphabétisation dans le milieu du travail comme le fait Frontier College.

(18) La *Planification de l'emploi* se fonde sur une philosophie qui, malheureusement, ne permet pas aux provinces de développer des programmes répondant à leurs besoins.

(19) Mieux vaudrait avoir des *objectifs* fédéraux que des programmes fédéraux, pour permettre les adaptations nécessaires aux problèmes locaux.